

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016****CD20161019_15****id. 2868**

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**RESTES À RECOUVRER
ADMISSION DE CRÉANCES EN NON VALEUR**

Monsieur le Payeur Départemental a établi l'état général des restes à recouvrer pour chacun des comptes de recettes du Budget Départemental en raison de l'impossibilité pour le comptable public d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont le détail se trouve ci-après par sous-fonction, s'élèvent à la somme de **139 237 €** :

<u>Sous-fonction 51</u>	
Famille et enfance.....	80,00 €
<u>Sous-fonction 53</u>	
Personnes âgées.....	4 954,00 €
<u>Sous-fonction 5471</u>	
R.M.I. - Allocations.....	35 117,00 €
<u>Sous-fonction 551</u>	
A.P.A. à domicile.....	648,00 €
<u>Sous-fonction 567</u>	
R.S.A – Allocations.....	89 743,00 €
<u>Sous-fonction 621</u>	
Réseau routier départemental.....	9,00 €
<u>Sous-fonction 81</u>	
Transports scolaires.....	5 509,00 €
<u>Sous-fonction 91</u>	
Structures d'animation et de développement économique.....	3 177,00 €
TOTAL.....	139 237,00 €

S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur Départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur les propositions de Monsieur le Payeur Départemental et de ratifier l'inscription des crédits correspondants à l'article 6541 des sous-fonctions 51, 53, 5471, 551, 567, 621, 81 et 91 du Budget Principal.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide l'admission en non valeur de créances départementales pour un montant global de 139 237 € détaillé ci-dessus par sous- fonctions, en raison de l'impossibilité pour le comptable d'en effectuer le recouvrement ;
- Précise que s'il s'avérait que la situation des débiteurs s'améliore, le Payeur départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances admises en non-valeur ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants sur l'article 6541, sous-fonction 51, 53, 5471, 551, 567, 621, 81 et 91 du budget principal.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC